



Fonds de la recherche en santé
Fonds de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds de la recherche sur la société et la culture

Communiqué

Une nouvelle mesure pour favoriser la recherche intersectorielle

Québec, le 16 juin 2011– Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) annoncent des modifications importantes à l'article 2.4 des *Règles générales communes* dans le but de favoriser le développement de la recherche intersectorielle au Québec. Ces modifications permettent désormais la multiple appartenance des chercheurs à des infrastructures majeures financées par l'un ou l'autre des trois Fonds de recherche du Québec.

Ainsi, un chercheur peut maintenant participer comme membre régulier à deux infrastructures majeures financées par l'un ou l'autre des Fonds de recherche du Québec. Un chercheur a le statut de membre régulier d'une infrastructure majeure si son pourcentage d'implication est d'au moins 50 %.

Les infrastructures considérées comme majeures sont les Groupes et les Centres de recherche (FRSQ), les Instituts universitaires et les Centres affiliés universitaires (FQRSC) et les Regroupements stratégiques (FQRNT et FQRSC).

Dans des cas exceptionnels, un chercheur peut participer, comme membre régulier, à plus de deux infrastructures majeures. Pour ce faire, il doit en démontrer le bien-fondé, répartir son temps de recherche entre ces infrastructures pour un maximum de 100 %, préciser le temps consacré à chacune et obtenir l'autorisation des Fonds de recherche du Québec. Il est possible de faire la demande du formulaire prévu à cet effet à l'adresse suivante : infrastructure@frsq.gouv.qc.ca.

Le suivi des demandes déposées sera effectué à tour de rôle par les Fonds. En 2011-2012, le FQRSC a été désigné comme le responsable du suivi.

Pour consulter le nouveau libellé de l'article 2.4 des *Règles générales communes* : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/regles-generales.pdf>.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes :

Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)

Sylvain Charbonneau

Chargé de programme

514 873-2114, poste 232

scharbonneau@frsq.gouv.qc.ca

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)

Claude Pinel

Directeur des programmes

418 643-3393

claud.pinel@fqrnt.gouv.qc.ca

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

Katell Colin

Chargée de programmes

418 643-7582, poste 3229

regstrat-sc@fqrsc.gouv.qc.ca